



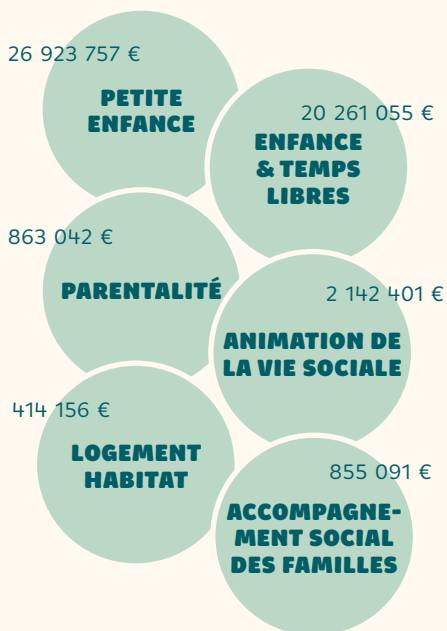
Élus,
LA CAF
PARTENAIRE
DE VOTRE
TERRITOIRE

*Nous vous accompagnons
pour renforcer votre offre
aux familles et aux usagers*

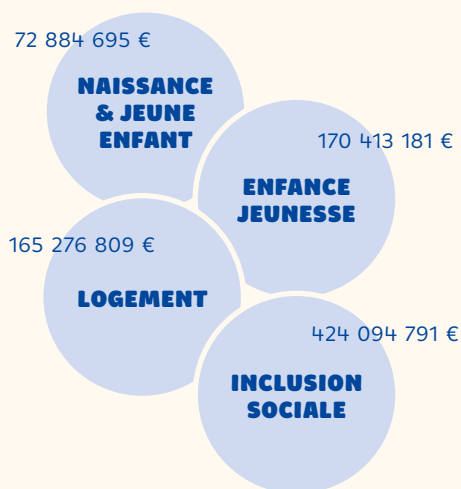
LES CHAMPS D'INTERVENTION de la Caf

Que ce soit directement auprès des usagers par des aides directes ou en appui de nos partenaires au travers d'un soutien technique ou financier pour la réalisation de projets et d'actions, nous intervenons dans plusieurs domaines de compétences.

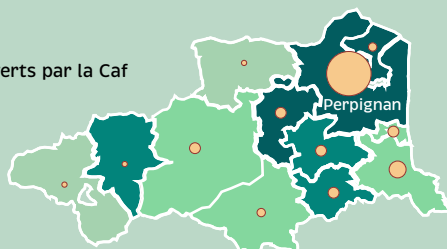
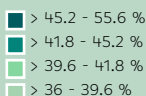
AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE



AU TITRE DES PRESTATIONS



Part des habitants couverts par la Caf



Nombre d'allocataires Caf



LES DONNÉES REPÈRES 2025

113 700

allocataires

833

millions d'€

versés au titre des prestations légales

51

millions d'€

versés au titre de l'action sociale

Les familles **monoparentales** représentent **19 %** des allocataires (15 % au niveau national)

45 % des familles allocataires sont des familles **monoparentales**

52 % des allocataires sont des **personnes seules sans enfant** (47 % au niveau national)

Montant mensuel moyen des prestations versées : **585 €**

L'ACTION SOCIALE SUR VOS TERRITOIRES en quelques chiffres

98 %

du territoire couvert par 47 CTG

22

millions d'euros d'aides au fonctionnement des crèches.

2,8

millions d'euros d'aides à l'investissement pour la création et la rénovation des crèches

128

conventionnements avec des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

45

conventionnements avec des accueils dédiés aux adolescents

15

millions d'euros d'aides au fonctionnement des accueils de loisirs

23

structures d'animation de la vie sociale soutenues à hauteur de 1,3 millions d'euros d'aides au fonctionnement et 80 000 euros d'aides à l'investissement

94

projets sur la parentalité, pour un total de 1,4 millions d'euros d'aides au fonctionnement dans les structures parentalité

La Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales est un acteur social du département au travers de son action directe auprès des familles et des allocataires.

Nous accompagnons au quotidien **113 700 allocataires**, soit **239 000 personnes**, dont plus de **89 000 enfants**.

Nous soutenons également les familles au travers de notre offre de travail social spécialisée et adaptée aux besoins des familles.

Nous n'agissons pas uniquement auprès des allocataires, nous sommes également présents auprès de
VOUS

ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE DE VOTRE POLITIQUE sociale et familiale en direction des habitants

En complément des aides et services directs aux allocataires, nous agissons pour définir et soutenir le développement de services de qualité sur l'ensemble du territoire en matière de petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion et solidarité.

Nous jouons ainsi un rôle déterminant sur l'ensemble du territoire pour :

- **RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES**
- **RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE**
- **GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS**

C'est dans ce cadre que nous sommes présents auprès de nos partenaires et des acteurs locaux (communes, communautés des communes, associations, etc.).

Nous vous proposons notre expertise pour la conception, le pilotage et le suivi des politiques locales en direction des familles, des jeunes et des publics vulnérables ainsi qu'un soutien financier pour la réalisation des projets et des actions.

Ce soutien peut par exemple porter sur :

- Le soutien au développement des structures à destination des jeunes enfants, des enfants, des jeunes et de leurs parents ;
- Le co-financement dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la parentalité, du logement et du cadre de vie, du soutien social ;
- Le soutien aux services favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- Le soutien aux foyers de jeunes travailleurs et le logement innovant pour les jeunes ;
- Le soutien aux structures d'animation de la vie sociale.

La Convention territoriale globale (Ctg)

La Ctg est une contractualisation proposée par la Caf pour renforcer une politique cohérente en direction des familles, des jeunes et des habitants d'un territoire. Elle constitue une feuille de route pluriannuelle claire, lisible entre la Caf et les partenaires signataires.

Elle permet de :

- Élaborer un diagnostic partagé entre collectivités et acteurs locaux ;
- Identifier les priorités politiques du territoire ;
- Planifier un programme d'actions pluriannuel, suivi et ajusté dans le temps ;
- Coordonner l'ensemble des financements mobilisables.

Le Service public de la petite enfance (Sppe)

Avec le Sppe, les communes ou leurs groupements sont désormais autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. L'objectif est de développer une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.

Il s'agit d'agir en faveur de l'accueil du jeune enfant et donc :

- Lutter contre les inégalités sociales et favoriser l'égalité des chances ;
- Soutenir tous les parents et en particulier en cas de besoins spécifiques de l'enfant ou du parent ;
- Assurer l'attractivité économique du territoire ;
- Développer des services aux familles ;
- Améliorer et garantir la qualité de l'accueil des enfants en réformant les règles d'organisation et de financement des modes d'accueil.

OUTILS FACILITANTS ET RÉSEAUX

Nous mettons à disposition de nos partenaires des outils facilitateurs, tel que :

- **LE PORTAIL PARTENAIRES AFAS** (déclaration de données d'activité pour les financements des projets et structures)
- **« DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »**
- **« COOPÉRATIONS »** (en cours de déploiement)

Nous animons des réseaux thématiques de professionnels :

- **LE RÉAAP 66**, réseau parentalité des Pyrénées-Orientales
- Le réseau des **CHARGÉS DE COOPÉRATION CTG**
- Le réseau **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**
- Le réseau des **ANIMATEURS DE RELAIS PETITE ENFANCE**
- ...

Nous organisons des événements dédiés aux partenaires :

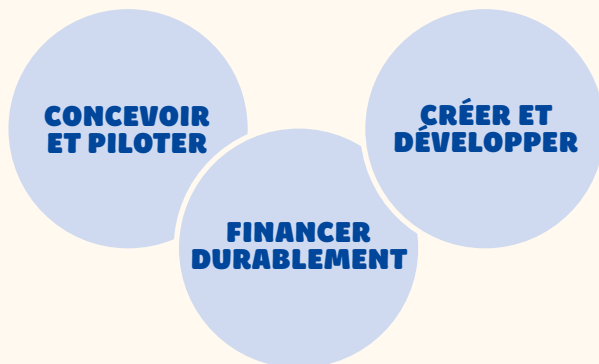
- **ÉLUS**
- **COLLECTIVITÉS**
- **PORTEURS DE PROJETS**
- ...

Nous participons et animons des instances qui renforcent la vision transversale des politiques publiques sur le territoire :

- **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES**
- ...

COMMENT POUVONS-NOUS SOUTENIR VOTRE COLLECTIVITÉ ?

Dans tous vos contacts avec la Caf, vous disposez d'un interlocuteur privilégié : le **Conseiller en Développement territorial** de votre territoire. Véritable partenaire des collectivités, il vous accompagne au quotidien pour vos projets :



CONCEVOIR ET PILOTER

Accompagner vos projets, de l'idée à la mise en oeuvre

- ➔ Garantir des services utiles, accessibles et adaptés aux besoins des familles, tout en renforçant la coopération entre acteurs locaux.

Nous mettons à votre disposition une expertise pour analyser les besoins, concevoir les projets et accompagner leur mise en œuvre :

- **DÉFINIR ET ÉVALUER LES BESOINS** des familles et des habitants, en concertation avec les acteurs du territoire ;
- **CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE** vos projets, en mobilisant les financements et dispositifs de la Caf ;
- **ASSURER LE SUIVI** des équipements et actions afin de pérenniser et adapter l'offre de service.

FINANCER DURABLEMENT

vos services aux familles et habitants

- Sécuriser vos projets dans la durée et garantir une offre structurée au service des habitants.

Les aides au fonctionnement de la Caf permettent aux collectivités de développer des services pérennes, accessibles et adaptés aux besoins locaux.

Nous pouvons intervenir par exemple pour soutenir le fonctionnement des :

- **CRÈCHES**
- **ACCUEILS DE LOISIRS**
- **CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE**
- **SERVICES POUR LES JEUNES**
- **LIEUX D'ACCUEIL ENFANT-PARENT**
- **FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS**

Nous pouvons également soutenir les **PROJETS PARENTALITÉ**.

CRÉER ET DÉVELOPPER

vos services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale

- Proposer des services de qualité, inclusifs et adaptés aux réalités locales, en milieu urbain comme rural.

Nous vous aidons à **CONCEVOIR**, **RENFORCER** ou **RÉORGANISER** vos services aux familles en fonction des besoins de votre territoire.

Nous pouvons notamment vous accompagner quand vous investissez pour créer, rénover ou agrandir un équipement, par exemple :

- Créer ou moderniser une crèche, intégrer les enjeux du Service public de la petite enfance (Sppe) et dimensionner les places ;
- Développer l'offre enfance et jeunesse (Accueil de loisirs sans hébergement, accueils adolescents, projets jeunes) ;
- Renforcer l'animation de la vie sociale grâce aux centres sociaux et espaces de vie sociale ;
- Soutenir la parentalité à travers les Lieux d'accueil enfants-parents, les points d'accueil écoute jeunes, la médiation familiale ou le Contrat local d'accompagnement à la scolarité ;
- Accompagner la transition écologique.

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES HABITANTS avec vous

La lutte contre le non-recours aux droits et le renforcement de l'accessibilité aux services constituent un enjeu majeur pour la Caf et les acteurs locaux.

Nous travaillons avec :

- Des partenaires assurant une mission d'accueil (France services par exemple),
- Des associations, organismes ou collectivités lors de l'organisation conjointe d'événements,
- Des structures souhaitant des interventions assurées par la Caf (agences France travail, Université de Perpignan, École de la 2^e chance, Esat de Sorède).

La Caf a déployé diverses initiatives visant à faire mieux connaître les différentes offres de service, simplifier l'accès aux droits et faciliter les démarches. Ces actions permettent d'aller à la rencontre des publics nouveaux mais également de renforcer la connaissance mutuelle des professionnels des structures concernées et de continuer à proposer un accompagnement de qualité aux usagers.

LA CAF PEUT VOUS ACCOMPAGNER POUR :

- Renforcer l'accompagnement des publics éloignés du numérique ;
- Collaborer avec les France services et les acteurs locaux ;
- Développer des actions de prévention du non-recours ;
- Améliorer l'information auprès des familles, des jeunes et des publics éloignés des droits ;
- Organiser des événements (forums thématiques) pour informer les habitants sur les droits et services.

L'objectif : permettre à chaque habitant de bénéficier du juste droit, réduire les situations de fragilité et renforcer la cohésion sociale du territoire.

Comment contacter votre
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Pour toute demande d'accompagnement, vous pouvez contacter le Conseiller Développement territorial de votre territoire.



Caf.fr - ESPACE PROFESSIONNELS
de la Caf des Pyrénées-Orientales

Caf.fr - ESPACE PROFESSIONNELS
national



L'OFFRE DE TRAVAIL SOCIAL
de la Caf des Pyrénées-Orientales

LE RÉSEAU PARENTALITÉ DES PO
Parents66.fr,
le site interinstitutionnel du Réseau



DES DONNÉES SUR VOTRE TERRITOIRE
le site Open Data de la Cnaf

